

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 DECEMBRE 2014

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- PV de la séance du 26 septembre 2014
- Finalisation d'un emprunt sur le budget communal 2014 à hauteur de 60 000 €
- Sécurisation voie départementale autour de l'église au regard des piétons
- Suivi sur le projet de la maison d'accueil à l'Hospitalet
- Usine d'embouteillage : rencontre avec un porteur de projet
- Information sur la loi GEMAPI
- Proposition d'un vœu de soutien à la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition Universelle 2025
- Modifications budgétaires
- Remboursement facturation
- Questions diverses

- **P.V séance du 26 septembre 2014**

Délib. 66 : Vente des lots lotissement « Faillade »

Délib. 67 : Vente d'un morceau de parcelle d'une surface de 10m² à Mr PELISSIE pour régularisation section A n°2337 lieu dit « La Place ».

Délib. 68 : Proposition d'une subvention exceptionnelle à la commune de Lassur suite à une coulée de boue par un violent orage le samedi 02 août 2014 Couillet

Délib. 69 : Vente d'un terrain lieu dit Faillade section C n° 1254 (lot 13).

Délib. 70 : Convention de déneigement avec le Conseil Général saison hivernale 2014-2015

Délib. 71 : Choix coloris plaques et numéros de rue

Délib. 72 : Nomination, par le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ariège, des Commissaires pour la constitution des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)

Délib. 73 : Location logement 03 ancienne auberge de jeunesse à Monsieur PROVENSOL Marc et Madame MARIANNE Béatrice

Délib. 74 : Vente d'un terrain lieu dit Faillade section C n° 1251 lot n° 10 à Monsieur et Madame LEMAIRE Franck.

Délib. 75 : Nouvelle numérotation parcelles terrain lieu dit Faillade suite au passage du géomètre - vente parcelles lots 10 et 13 du lotissement Faillade

Délib. 76 : Emploi au camping municipal hors saison 2014-2015

Délib. 77 : Convention de déneigement avec le Conseil Général saison hivernale 2014-2015

Délib. 78: Remboursement frais de mise sous verre des nuanciers de notre collectivité, auprès de Mme Anna Marie Robert Créte coloriste en architecture.

Délib. 79 : Demande auprès du Syndicat des Collectivités Electrifiées d'une modification de l'éclairage public à l'église romane.

Délib. 80 : Etude pour mise en place du Wifi au camping.

Délib. 81 : Vente d'un morceau de terrain lieu dit Inrougade section A n° 2249 (a) à Mr SOULE Pierre.

Délib. 82 : Animations 2014 Camping municipal

Délib. 83 : Décision modificative n° 01 Budget Commune
Délib. 84 : Décision modificative n° 01 Budget Camping Municipal
Délib. 85 : Décision modificative n° 01 Budget Régie Electrique

- Finalisation d'un emprunt sur le budget communal 2014 à hauteur de 60 000 € (décision) :

Après analyse des offres de trois organismes prêteurs, il a été décidé de contracter un emprunt de 60 000 € sur 10 ans auprès de la Banque Postale

Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

- Sécurisation voie départementale autour de l'église au regard des piétons (décision) :

Après réflexions sur les pratiques de la vie locale et la circulation dans notre village, le conseil municipal a décidé :

- de créer une zone 30 sur toute la départementale RD 322 y compris la voie communale qui arrive aux Harengs.
- de créer une zone 30 sur la voie communale qui part du Couillet jusqu'au camping.

Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

- Suivi du projet de la maison d'accueil à l'Hospitalet (information) :

Isabelle Fabert donne des informations sur le suivi du projet de la maison d'accueil à l'Hospitalet qui concerne les deux communes au niveau du RPI

- Usine d'embouteillage : rencontre avec un porteur de projet (information) :

Une visite des lieux du projet d'implantation de l'usine d'embouteillage a eu lieu au mois de novembre dernier avec un éventuel porteur de projet pour la construction de l'usine (rencontre informelle).

- Information sur la loi GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS) : loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale

Le législateur a attribué aux communes une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cette compétence sera exercée par les communes ou, en lieu et place des communes, par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pourront bien entendu déléguer cette compétence ou adhérer à des groupements de collectivités et, ce faisant, leur transférer ces compétences, assurant ainsi la conception et la réalisation des aménagements à des échelles hydrographiquement cohérentes.

Ces dispositions entrent en vigueur au 1er janvier 2016

-

- **Proposition d'un vœu de soutien à la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition Universelle 2025**

Sur proposition de l'Association des Maires de France le conseil municipal a décidé de soutenir et de se mobiliser pour le projet ExpoFrance 2025 d'une candidature de la France à l'organisation de l'Exposition Universelle 2025 ».

Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

- **Modifications budgétaires**

Afin d'équilibrer au besoin les chapitres budgétaires en fin d'Exercice, Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux décisions modificatives budgétaires nécessaires sur les différents budgets.

Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

- **Remboursement facturation**

- Remboursement pour frais de comptabilité au profit de Mme Rouzard Irène : 90 euros

- Remboursement achat de corbeilles pour les élus des communes de Canillo et Encamp auprès de Monsieur SICRE Jean-Pierre

- **Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0**

- **Questions diverses :**

Augmentation tarifs de l'électricité au 1^{er} novembre 2014 :

- Prix énergie Tarif bleu option base résidentiel: 9.09 c€/kwh
- Prix énergie Tarif bleu option heures creuses résidentiel :

Heures pleines 10.19 c€/kwh Heures creuses : 6.23€/kwh

Courrier du Conseil Général Service Transports : point d'arrêt de la maison du barrage

Monsieur le Maire rappelle que le transport scolaire du RPI est sous la responsabilité du Conseil Général. Ce service nous informe qu'un surcoût pour desserte de hameaux a été fixé par délibération 29.03.2010. La prise en charge financière de ce surcoût doit être compensée par la commune.

Afin que le bus puisse se rendre à la « maison Olivé », le conseil municipal donne son accord pour que la commune prenne en charge la dépense de 50.75 € HT pour l'année scolaire 2014-2015.